

Séance du Conseil Municipal du 25 Mai 2023

Conformément au décret n° 2010-783 du 8 juillet 2010 portant modifications diverses du Code Général des Collectivités Territoriales – Chapitre II : Registres communaux – Article 5 – Art. R. 2121-9 :

« ... Chaque feuillet clôturant une séance rappelle les numéros d'ordre des délibérations prises et comporte la liste des membres présents avec, en regard, une place pour la signature de chacun d'eux, ou, éventuellement, la mention de la cause qui les a empêchés de signer. ... »

DELIBERATIONS :

- Informations de Monsieur le Maire
- Approbation du compte-rendu du conseil municipal en date du 13 Avril 2023
- Présentation des dernières décisions du Maire prises en vertu des délégations données par le Conseil Municipal

Ressources Humaines:

- ◆ Tableau des emplois permanents du personnel communal- Annule et remplace la délibération du 28 juin 2022 relative au tableau des effectifs du personnel communal

Finances Publiques:

- ◆ Budget Commune- Exercice 2023 – ouverture de crédits n°1



VILLE DE FRÉVENT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2023

DÉPARTEMENT
DU PAS-DE-CALAIS

-oOo-

ARRONDISSEMENT
D'ARRAS

-oOo-

CANTON
DE ST-POL-SUR-TERNOISE

L'An deux Mille vingt -trois, le vingt-cinq mai à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Frévent sur convocation en date du seize mai deux mille vingt-trois et un étant assemblé en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-François THÉRET, Maire.

Étaient présents : Jean-François THERET, Johann DELARCHE, Tony RAMON, Christine CHABE, Solweig OBIN, Jacky LÉBOUGRE, Patrick DELEU, Brigitte EVRARD, Gaëlle LAGACHE, Martine KIWIOR, Bryan LEROY, Valérie LÉBOUGRE, Nicole LAGACHE, Adrien LEFEBVRE, Katia LEFEBVRE, Claude ROUGEGREZ, Simone VENIER, Franck MAAS, Mélanie DEMAZURE, Gérald RAMPON, Ludovic DUVAL Stéphanie HEMERY, Christian DESPLANQUE,

Étaient absents excusés / Pouvoirs :

M^{me} Christine LEGUILLETTE a donné pouvoir à Mme Christine CHABÉ

M. Éric AUGUET,

M. Daniel DUBOURDIEU représenté par M. Jacky LÉBOUGRE

M^{me} Ginette BEUGNET

Il a été procédé, conformément à l'article 53 de la loi du 05 AVRIL 1884, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Tony RAMON ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

OBJET :

**DECISIONS PRISES
DEPUIS LA DERNIERE
SEANCE**

Nombre de membres en exercice : 27

- Présents-tes : 23

25

- Votants-tes : 25

- Pouvoirs : 2

Vote :

- Pour :

- Contre : 0

- Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°2023-32 **DECISIONS PRISES DEPUIS LA DERNIERE SEANCE**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les articles L. 2122-23, L.2131-1 et L.2131-2 du Code Général des Collectivités,

CONSIDÉRANT que Monsieur le Maire doit rendre compte au Conseil municipal des décisions qu'il a prises depuis la dernière séance, à savoir :

Date	Titre	Objet
11/04/2023	Convention d'entente entre la Communauté de Communes du Ternois et la Mairie de FREVENT	<u>Objet</u> : La Communauté de Communes mettra à disposition un chapiteau avec plancher, estrade, coffret électrique, chauffage et quatre extincteurs <u>Date</u> : Samedi 10 Juin 2023 <u>Montant</u> : Gratuit
18/04/2023	Convention Tripartite pour l'alimentation en eau potable de la commune de BONNIERES	<u>Objet</u> : Véolia s'est engagé à fournir à la commune de Bonnières l'eau potable nécessaire à ses besoins publics et privés à partir du forage et du réseau de distribution de la commune de FREVENT. Il convient d'établir une nouvelle

		<p>convention tripartite définissant les conditions tant techniques et financières de l'alimentation en eau potable de la commune de Bonnières.</p> <p><u>Durée</u> : 17 ans – Avril 2040</p> <p><u>Prix de l'eau</u> : l'eau livrée à la commune de Bonnières lui sera facturée au prix de base :</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ De 0.5100€ HT par mètre cube ♦ De 0.7500€ HT par mètre cube à la date de mise en service de l'unité d'adoucissement
28/04/2023	La nuit européenne des musées au Moulin Musée WINTENBERGER le Samedi 13 Mai 2023	<p><u>Objet</u> : Animation</p> <p><u>Date</u> : le Samedi 13 Mai 2023 de 16h à 21h</p> <p><u>Lieu</u> : Moulin Musée Wintenberger</p> <p><u>Montant</u> : entrées gratuites</p>
10/05/2023	Convention d'accueil d'un bénévole aux services techniques	<p><u>Bénéficiaire</u> : M. Jean-Pierre FRANCOIS</p> <p><u>Objet</u> : Intervention aux services technique au cours de l'année de façon occasionnelle</p> <p><u>Montant</u> : gratuit</p>
11/05/2023	Réception de fête des mères – Annule et remplace celle du 13 mars 2023	<p><u>Date</u> : Samedi 03 Juin 2023</p> <p><u>Montant du colis</u> : 17.50€ + achat des invitations au concert de la musique de l'infanterie</p> <p><u>Lieu</u> : Salle des Cours Professionnels</p>

PREND acte des décisions du maire prises depuis le dernier Conseil Municipal

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de Séance,

Extrait certifié conforme et transmis
A Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais
Le
LE MAIRE





VILLE DE FRÉVENT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2023

DÉPARTEMENT
DU PAS-DE-CALAIS

-oOo-

ARRONDISSEMENT
D'ARRAS

-oOo-

CANTON
DE ST-POL-SUR-TERNOISE

L'An deux Mille vingt -trois, le vingt-cinq mai à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Frévent sur convocation en date du seize mai deux mille vingt-trois et un étant assemblé en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-François THÉRET, Maire.

Étaient présents : Jean-François THERET, Johann DELARCHE, Tony RAMON, Christine CHABE, Solweig OBIN, Jacky LÉBOUGRE, Patrick DELEU, Brigitte EVRARD, Gaëlle LAGACHE, Martine KIWIOR, Bryan LEROY, Valérie LÉBOUGRE, Nicole LAGACHE, Adrien LEFEBVRE, Katia LEFEBVRE, Claude ROUGEGREZ, Simone VENIER, Franck MAAS, Mélanie DEMAZURE, Gérald RAMPON, Ludovic DUVAL Stéphanie HEMERY, Christian DESPLANQUE,

Était absents excusés / Pouvoirs :

M^{me} Christine LEGUILLETTE a donné pouvoir à Mme Christine CHABÉ
M. Éric AUGUET,
M. Daniel DUBOURDIEU représenté par M. Jacky LÉBOUGRE
M^{me} Ginette BEUGNET

Il a été procédé, conformément à l'article 53 de la loi du 05 AVRIL 1884, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Tony RAMON ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

OBJET :

**BUDGET COMMUNE –
EXERCICE 2023-
OUVERTURE DE
CREDITS N°1**

Nombre de membres en exercice : 27

- Présents-tes : 23
- Votants-tes : 25
- Pouvoirs : 2

Vote :

- Pour : 25
- Contre : 0
- Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°2023-32

BUDGET COMMUNE – EXERCICE 2023 : OUVERTURE DE CRÉDITS N° 1

CONSIDÉRANT que certains comptes ont été estimés lors du budget primitif 2023 et qu'il y a lieu de les ajuster,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- D'actualiser les différents articles ci-après détaillés, soit :

Section de fonctionnement :

Recettes :

7588.01.NV Autres produits de gestion courante + 600,00 €

Dépenses :

6811.01.NV Dotation aux amortissements + 600,00 €

Section d'investissement :

Recettes :

28031.OPFI.01.NV Amortissement des frais d'études + 600,00 €

Dépenses :

2031.OPNI.823.NV Frais d'études + 600,00 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de Séance,



Extrait certifié conforme et transmis
A Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais

Le 26 MAI 2023
LE MAIRE,

